



Rapport d'étonnement de l'atelier

Étang de Berre

Multiplicité des acteurs, des activités, des environnements, l'étang de Berre, magnifique et endommagé, cumule une série de difficultés étrangères les unes aux autres. Il est l'objet de multiples et vives polémiques dont il est bien difficile de se faire une idée globale.

Impliquer tous les acteurs, notamment ceux de la recherche et de l'innovation, diligenter une vaste étude épidémiologique, activer des outils administratifs et réglementaires, comment dessiner pour l'étang de Berre un avenir qui satisfasse le développement des Bouches-du-Rhône tout en préservant l'environnement et les activités de tous les acteurs ?

c y c l e n a t i o n a l 2 0 0 9 - 2 0 1 0

P r o m o t i o n C l a u d e L é v i - S t r a u s s

Membres du groupe :

Clarisse ANGELIER, Aurélie BARBAUX , Didier BARBERIS, Igor BEDNAREK, Bernard BENHAMOU, Emmanuelle MaGUIN, Jean-François PICQ, André PIERRE, Philippe ROUSSELOT, Marie-Noëlle SEMERIA, Marie-Hélène PEREZ

Animateur

Christelle GRAMAGLIA Sociologue des Sciences et de l'environnement spécialiste de l'étude des conflits autour des pollutions et des risques au Cemagref (UMR G-EAU). Chargée de cours à l'Institut d'études politiques de Paris, *Introduction à la sociologie des controverses scientifiques*.

Personnalités rencontrées

René BENEDETTO, association Etang Nouveau

François BLANCHARD, Bureau de recherche géologiques et minières (BRGM)

Luc BRUN, naturaliste au Syndicat Intercommunal du Bolmon et du Jai (SIBOJAI) et gestionnaire du Bolmon

Bernard CARLU, pêcheur

Gérard CASANOVA, collectif Citoyen santé environnement Port-Saint-Louis

Jean-Marc DESSALIEN, pêcheur

Marie-Claude DHO FIANDINO, chargée de mission Développement durable pour le SAN Ouest Provence (Syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence)

Hubert JAUSSAUD, association Etang Nouveau

Jean-François MAURO directeur d'Airfobep (Association de surveillance de la qualité de l'air en France)

Philippe PICON, groupement d'intérêt public pour réhabiliter l'étang de Berre (GIPREB)

Laura PIGEARD, relations extérieures de LyondellBasell

Franck POURCEL, auteur, photographe indépendant

Eric POURTAIN chargé de mission au Cyprès (Centre d'information du public sur les risques majeurs)

René RAIMONDI, maire de Fos-sur-Mer

Jean-Christophe SUAU, chef de mission management des titres et vallées à la division Production et ingénierie hydraulique, -EDF

Romain VERNIER, service de protection des risques, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

L'Etang de Berre : l'avenir d'un Etang à l'incontrôlable destin

L'Etang de Berre l'avenir d'un étang à l'incontrôlable destin

L'Etang de Berre, avec ses 15 000 hectares et ses 75 kilomètres de côtes est une merveille de la nature. La partie nord de l'étang est une succession de havres de paix et de paysages pittoresques. Ce patrimoine naturel exceptionnel est aussi le résultat du travail de l'homme. Des vestiges de la voie romaine aux arrangements urbains soignés des villages, l'étang est multiple et montre que la géographie ne va pas sans l'histoire.

Partant de l'idée que « la mer régénère », l'Etang-de-Berre a été depuis le 17^{ème} siècle le réceptacle de toutes sortes de rejets. Le développement de Marseille aux 19 et 20^{ème} siècles avec le chemin de fer, les industries chimiques, l'aéroport et des schémas directeurs de l'urbanisme difficiles à mener (1931 et 1965-1970) ont profondément modifié ce territoire. L'étang, magnifique et endommagé à la fois, est toujours objet de polémique.

La multiplicité de problèmes, des lieux et des frontières ne facilite pas une perception globale

A une diversité des lieux s'ajoutent une diversité de problèmes

Lorsqu'on fait le tour de l'étang, ce qui frappe l'esprit c'est la multiplicité et la diversité des lieux et de leurs problèmes associés.

Au Nord, la centrale électrique de Saint-Chamas est une installation stratégique pour la région PACA, dont elle assure l'essentiel de l'approvisionnement en électricité. Point terminal d'un vaste ensemble de 19 unités de production hydroélectriques réparties sur le cours du canal usinier de la Durance, elle est le point de déversement massif d'eaux douces dans l'étang, qui en dérègle profondément le degré de salinité, pro-

voquant ainsi un phénomène d'anoxie des eaux profondes, causant de graves dommages pour la flore et la faune. Le même rejet d'eau douce a aussi considérablement augmenté le niveau des limons allogènes.

Or le projet de dérivation des eaux en direction de Saint Martin de Crau, en amont de la centrale, qui éviterait les rejets d'eau douce dans l'étang, ne fait pas l'unanimité et est sans cesse repoussé.

Les ouvrages de canalisation de la Durance permettent aussi de répondre aux besoins d'irrigation agricole et d'approvisionnement en eau des communes de la région. Cependant, les 3 000 hectares consacrés à la culture des oliviers, de la vigne et au maraîchage autour de l'étang concourent à sa dégradation. Les écoulements du bassin versant et les eaux du Verdon

sont à l'origine d'une pollution agricole : eaux chargées en phosphates, en nitrates et en engrais divers se déversent dans l'étang et contribuent à sa pollution en favorisant le développement des algues. Plus au Sud Ouest, après être passé à quelques kilomètres de la base aérienne d'Istres, le golfe de Fos, connaît des problèmes d'un autre ordre. L'installation d'une usine de retraitement de déchets à Sainte Croix, en 2010, n'a fait que raviver les inquiétudes des populations riveraines, notamment pour ses rejets de particules dans l'air. De plus, l'extension des capacités portuaires (port XXL)



dans cette région ne peut se faire qu'au détriment des territoires naturels, exposant par exemple des activités d'élevage et de pêche à un risque permanent.

Au Sud, l'hypothèse d'une réouverture du tunnel fluvial du Rove entre l'étang et la mer (http://www.lerove.fr/decouvrir_le_rove/patrimoine/tunnel_rove) pose le problème de la préservation de la zone littorale du Lido proche de l'étang de Bolmon.

La quarantaine d'installations industrielles classées Seveso (dont plus de 20 Seveso II) entretiennent un sentiment de danger permanent et de risque sanitaire parmi la population. L'explosion au sein de la raffinerie de la Mède, classée « risques technologiques majeurs », survenue en 1992, provoquée par l'inflammation d'un nuage gazeux et causant la mort de six techniciens et des blessures graves pour deux autres salariés n'a quitté aucune mémoire. Des zones littorales entières sont par ailleurs gravement polluées par des sédiments chimiques.

L'étang de Berre cumule ainsi une série de difficultés étrangères les unes aux autres. Une visite de sa côte et des 51 communes qui s'égrainent sur son pourtour, donne l'impression de rencontrer autant de foyers de questions sans réponse et de craintes légitimes. Impossible dès lors d'envisager l'étang de Berre d'une manière globale, intégrant en une seule vision toute la collection de problèmes anciens ou nouveaux.

La multiplicité des acteurs freine la concertation

Au fil des décennies la multiplicité des acteurs a conduit à un enchevêtrement des problématiques doublé d'une stratification des groupes d'intérêt (cf. annexe 1).

Acteurs privés

- EDF producteur d'énergie hydroélectrique
- 59 sites industriels classés risque Seveso seuil haut du bassin industriel de Fos/Martigues/Berre
- Usine de traitement des déchets de la communauté urbaine de Marseille implantée après la fermeture de la décharge d'Entressen
- Aéroport civil de Marignane
- Port Autonome de Marseille, pôle logistique du sud de l'Europe
- Groupement des Entreprises Ouest Etang-de-Berre (GEOEB, <http://www.geoeb.fr/>), association d'entrepreneurs pour la sécurité, l'emploi, l'aménagement urbain et l'environnement.
- Syndicats professionnels, force de proposition et de suivi sanitaire et environnementaux

Acteurs publics

- Collectivités territoriales, 51 communes réunies en 4 structures intercommunales (cf. annexe n°2)
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Conservatoire du Littoral implanté au Bolmon.

Société civile

- Collectif Adam de Craponne, qui regroupe 19 associations opposées au projet de dérivation du canal usinier EDF à travers la Crau
- Étang Nouveau, association loi 1901 constituée de 120 adhérents, qui s'attache à faire stopper les déversements massifs et intermittents des eaux de la Durance à Saint-Chamas et des matières solides qu'elles contiennent
- Coordination des pêcheurs, qui milite pour la pérennité de la pêche dans l'étang
- Le Collectif citoyen santé environnement Port-Saint-Louis mobilisé contre le projet d'incinérateur.

Experts

- Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'Etang de Berre, GIPREB (<http://www.etangdeberre.org/>), crée en 2000, qui coordonne une ambition de réhabilitation de l'étang en partenariat avec un cercle de scientifiques et les acteurs des secteurs économiques, associatifs et publics. Sa mission, de huit ans, prolongé une année, a pris fin.
- Institut Ecocitoyen pour la connaissance des pollutions, doit prendre le relais du GIPREB, pour réaliser des études indépendantes sur l'état de l'écosystème à l'échelle du territoire intercommunal du syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence et organiser la concertation avec les industriels.
- BRGM, qui a publié en octobre 2009, l'enquête Aigrette (<http://www.brgm.fr/publication/pubDetailRapportSP.jsp?id=RSP-BRGM/RP-56329-FR>) qui a permis de produire un état des lieux en matière de pollution environnementale, à la demande du SAN Ouest Provence (<http://www.ouestprovence.com/>).
- AIRFOBEP, première association de surveillance de la qualité de l'air à se mettre en place en France, qui a tissé de nombreux liens avec les différents acteurs locaux : industriels, associations diverses, et le S3PI, témoignant d'un partage d'expertise.

Structures de concertation

Plusieurs structures de concertation ont émergé tel que le Centre d'information pour la prévention des risques majeurs (CYPRÉS - <http://www.cypres.org/>), le S3PI, AIRFOBEP. (<http://www.airfobep.org/>) Cependant, pour les industriels, l'acceptation du mécanisme de la concertation reste assez largement contrainte, considérant qu'ils doivent déjà s'accommoder de réglementations coûteuses.

Pour autant, la multiplication des Commissions Locales d'Information et d'Echanges (CLIE), qui propose, un lien direct entre les industriels et la population, témoignent d'une volonté d'ouverture au débat, d'une meilleure information et d'une adhésion.

Si toutes ces structures visent un mode de décision participatif, la multiplicité de leurs analyses a abouti, jusqu'à présent, à un manque de gestion global du territoire. La prise en compte de l'ensemble des difficultés et des parties prenantes, constitue un véritable défi à relever.

Choix politiques et pragmatisme ont prévalu aux destinées de ce territoire

Des choix arrêtés

Au cours des années 19-60, le pouvoir était profondément convaincu de l'utilité publique du secteur privé dès lors que son développement était encadré. En matière d'urbanisme, l'instauration en 1967 des ZAC, zones d'aménagement concerté, en est une illustration manifeste.

L'aménagement de la région de Marseille constitua un exemple de ce volontarisme de la fin de la décennie 60. L'énorme complexe industrialo-portuaire projeté à Fos-sur-Mer était appelé à entraîner la prospérité des rives de l'étang de Berre. Véritable moteur industriel de l'agglomération marseillaise et du pays aixois, il devait permettre de constituer l'une des aires métropolitaines françaises de tout premier plan avec la création envisagée de 780 000 emplois à l'horizon 2000.

Mais, alors que la pêche est interdite dans l'étang depuis 13 ans pour cause de pollution industrielle, l'Etat envisage en 1970 de déclarer insalubre le Golf de Fos. Devant la contestation de la population et craignant un « nouveau Larsac », il organise un système de surveillance et de réduction des pollutions qui débouche en 1993 sur « le plan de reconquête de la Mer intérieure de l'Etang-de-Berre ». L'autorisation de pêche est rétablie en 1994.

Dans les années 1990 la contestation sur le plan de l'insalubrité, de l'écologie et des risques industriels s'amplifie avec la création de nombre d'associations, et aboutit à la constitution du Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Etang de Berre (GIPREB). Les riverains et usagers tentent de reprendre en main le destin de leur environnement.

Un développement subi

L'histoire de l'Etang de Berre est également marquée par une succession de décisions imposées à certains acteurs au cours des dernières années, reflétant autant d'intérêts divergents.

Suite à une action des pêcheurs de l'étang, qui voyaient les

ressources en poissons sur le point de disparaître, la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) a condamné la France le 7 octobre 2004 pour ne pas avoir pris toutes les mesures appropriées permettant de prévenir, réduire et combattre la pollution massive et prolongée de l'étang de Berre. EDF a dû appliquer une nouvelle politique, notamment au niveau de la centrale de Saint-Chamas, en réduisant ses rejets d'eau douce et d'alluvions – au détriment de la production d'électricité, et en installant une série de capteurs pour contrôler la salinité de l'eau.

Concernant l'extension du Port Autonome de Marseille (PAM), premier port français et quatrième port européen par le trafic, on pouvait lire, dans la presse locale à l'automne 2008 : « L'association de défense de l'environnement NACICCA se réjouit que le PAM accueille un projet qui représente 550 emplois. Mais, alors que la région atteint depuis longtemps de tristes records de pollution au niveau national et européen, la plate-forme d'Ikéa, ajoutée à d'autres projets en cours d'implantation, engendrera le transit de centaines de milliers de conteneurs supplémentaires sur la zone ». Un transit non accompagné d'un renforcement des infrastructures routières, comme l'a remarqué le Maire de Fos-sur-Mer. Ce dernier relatait aussi la déception de la population lorsque la chaîne de distribution suédoise annonça que le plan de recrutement se solderait en définitive par un déplacement des employés de son groupe sans recrutement sur place.

Cet épisode succédait à « l'affaire » de l'incinérateur dans laquelle la communauté urbaine de Marseille a imposé son équipement à la commune de Fos-du-Mer sans concertation avec le Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence.

A chaque fois, les décisions sont donc prises ailleurs, à Marseille, à Paris voire à l'étranger, dans les sièges sociaux des grandes entreprises industrielles implantées dans la zone, sans réelle concertation des élus ou des riverains. Réparer les dégâts, sanitaires notamment, s'avère ensuite souvent impossible.

Des pistes pour l'avenir

Au terme de ce tour d'horizon, il nous a pourtant paru possible de proposer quelques pistes de réflexion et d'actions.

Impliquer les acteurs de la recherche via un pôle de compétitivité

Afin de relancer la dynamique de recherche et d'expertise scientifique, tout en réunissant les acteurs autour d'un projet commun et fédérateur, on pourrait envisager la réunion des industriels riverains de l'étang (EDF, grands chimistes...) avec les collectivités locales aux côtés du Gipreb au sein du pôle de compétitivité Mer Paca. (<http://polemerpaca.com/>) Le pôle

permettrait de lancer des programmes de recherche public-privé portant sur le développement d'analyseurs moins onéreux, sur la composition chimique des particules dans l'air, sur l'impact du cumul des pollutions intégrant les problématiques sociétales.

Ce pôle pourrait abriter également le nouvel institut éco-citoyen prévu pour 2010 et dont les objectifs seraient de porter l'évolution du SIG issu du rapport Aigrette ou servir de base à une plate-forme technologique d'outils de mesures de pollutions et de suivis de la biodiversité.

Instaurer un site pilote pour un réseau de capteurs innovants

Par ailleurs, afin de rendre le système d'information à destination des citoyens plus efficient, il faudrait envisager la mise en œuvre de réseaux de capteurs qui prennent davantage en compte la sensibilité des populations (plateforme SIGPP : système informatique géographique public et participatif) aux pollutions. Le projet de montre verte, porté par la Fondation internet nouvelle génération (FING), trouverait là un parfait terrain d'expérimentation.

Financer une vaste étude épidémiologique

Enfin, il y a urgence à lancer une vaste enquête épidémiologique, qui permette enfin de mesurer l'impact sanitaire sur les populations de l'accumulation des pollutions, qu'ils s'agissent des émissions aériennes industrielles respectant individuellement les seuils réglementaires, ou des pollutions chimiques des sols, liés à l'activité industrielle ou agricoles. Cette étude pourrait déterminer le devenir du territoire, en influant sur les décisions politiques et industrielles à venir, dans la région mais également dans tous les territoires très fortement industrialisés. Le sujet n'a en effet quasiment jamais été étudié, tant en France qu'ailleurs en Europe.

Activer des outils administratifs et réglementaires sous exploités ou ignorés

Afin de réduire les multiples facteurs de complexité qui empêchent l'observateur de trouver une continuité dans le développement de ce territoire (enchevêtrement des compétences entre les pouvoirs publics, jeu complexe et parfois contradictoires des parties prenantes, complexité de la législation et de la réglementation), il faut rechercher un outil adapté favorisant le rôle d'arbitre et de régulation de l'Etat.

L'instauration d'un médiateur ou d'une autorité administrative indépendante serait une piste à suivre, pour fournir au riverain un interlocuteur unique et légitime face à leurs multiples interrogations économiques, écologiques et sanitaires.

Il s'agirait également de mettre en œuvre la directive territoriale d'aménagement (DTA) des Bouches du Rhône. Ce document réglementaire prévu par la loi Grenelle II et approuvé par le Conseil d'Etat existe déjà et a justement pour vocation d'ordonner l'ensemble des décisions d'aménagement autour des grands enjeux de ce territoire, en prenant notamment en compte les modalités d'application de la « loi littoral ». Étonnamment, aucun des interlocuteurs rencontrés ne nous en a parlé.

Annexe n°1

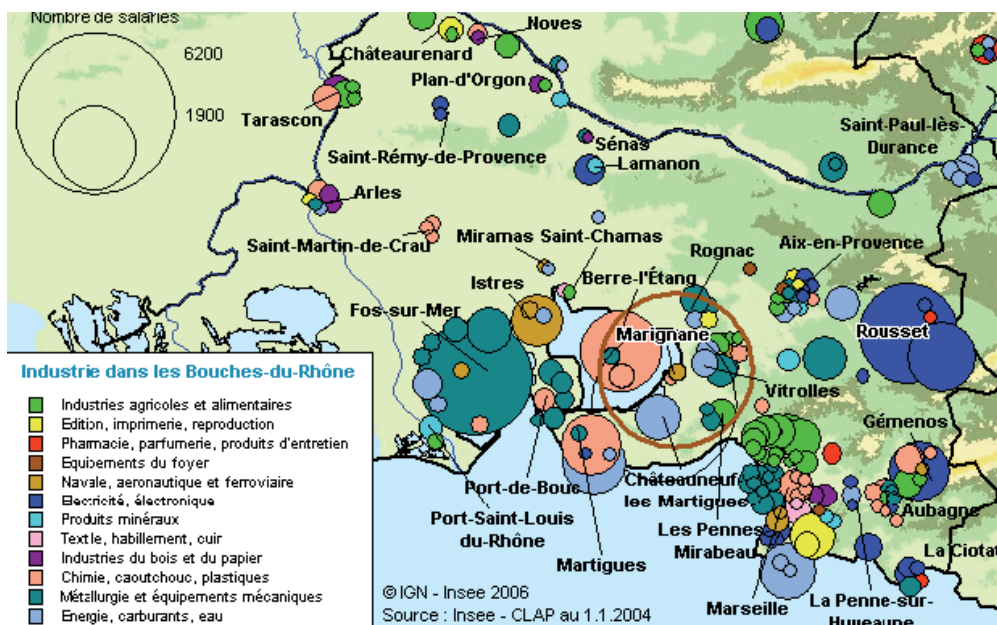
L'industrie autour de l'étang de Berre et dans les Bouches-du-Rhône

Dans le secteur industriel du service public, EDF et la production d'énergie renouvelable, non émettrice de gaz à effet de serre est un premier acteur majeur. La production est actuellement sous contrainte, du fait de décision à l'échelle européenne mais le Rapport Dambrine qui examine les perspectives de développement de la production hydroélectrique en France et fait le point sur l'importance du rôle de l'hydro-

électricité dans la lutte contre les gaz à effet de serre et sur son rôle spécifique dans le panier énergétique français et son potentiel de nouveaux développements est un argument de poids pour le maintien de la centrale de St Chamas.

L'usine de traitement des déchets doit gérer les déchets de la communauté urbaine de Marseille, après la fermeture de la décharge d'Entressen. La solution choisie, outre la délocalisation de l'activité sur un autre territoire (commune de Fos/mer), pose également la question des impacts en terme de pollution atmosphérique. La situation, conflictuelle à double

titre, est emblématique de la saturation des citoyens locaux et de leurs représentants. D'autant que des choix différents ont été réalisés par les communes riveraines concernées : la communauté d'agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre (Martigues, Port de Bouc, Saint Mitre) privilégie le tri sélectif, le compostage des déchets verts et rejette la solution de l'incinération au profit de celle de l'enfouissement. Malgré un ensemble de concertation, de



L'Étang de Berre : l'avenir d'un Étang à l'incontrôlable destin

débat et de recours, l'usine s'est pourtant imposée. L'Aéroport civil de Marignane est une infrastructure importante, un atout au service du développement passé et à venir de la région. L'Aéroport international Marseille-Provence offre des vols directs sur 90 destinations dans trente pays. Il s'est doté en 2006 de la 1^{re} aéroport Low Cost de France avec un objectif 2007 d'un million de passagers supplémentaires vers quatorze nouvelles destinations européennes. Où se situe le débat sur les perspectives de développement de cet aéroport en lien avec les projets de développement des activités portuaires par ailleurs envisagées (activité de fret) ? Le Port Autonome de Marseille (PAM), représente l'un des pôles logistiques majeurs du sud de l'Europe et un des fleurons économiques du territoire. Il est par exemple maître d'œuvre de la réouverture du canal du Rove. Pour gérer l'Étang de

Berre, conduire sa réhabilitation et sa mise en valeur, il faut associer au PAM le Conservatoire du Littoral, les communes riveraines, les associations d'usagers. Le secteur industriel privé est également très développé, représentant un bassin d'emplois très important. La pression s'exerce au plan sanitaire, au plan de la prise en compte des risques industriels, tant au sein des entreprises (Comité d'Hygiène Sécurité Conditions de Travail) qu'à l'extérieur. Les réponses en matière de concertations, d'appropriation des risques et de l'information sont multiples. Le Groupement des Entreprises Ouest Étang de Berre (GEOEB) est une association loi 1901 apolitique et indépendante, créée en novembre 2007 par et pour les entrepreneurs dont les objectifs, variés, portent entre autre sur la sécurité, l'emploi, l'aménagement urbain et l'environnement.

Annexe n°2

Les structures intercommunales autour de l'étang de Berre

MPM : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole 53 % de la population des Bouches-du-Rhône sur un secteur tertiaire prédominant (65%).

OUEST PROVENCE : Syndicat d'agglomération nouvelle du nord-ouest Étang de Berre composé depuis fin 2002 de 6 communes : Fos-sur-Mer, Istres, Miramas, Cornillon-Confoux, Grans et Port-St-Louis-du-Rhône. Les activités portuaires (bassins Ouest du Port Marseille-Fos), la filière logistique - transport et les savoir-faire en métallurgie, mécanique, instrumentation, l'industrie pétrochimique l'aéronautique et la sous-traitance industrielle font du territoire SAN Ouest un secteur clé pour l'économie des Bouches du Rhône. Il concentre de

grands projets d'infrastructure et d'équipement avec le doublement de l'actuel terminal à containers Fos2XL, la création d'un terminal méthanier, la mise en place d'une zone logistique de Distriport, le projet Opale de parc éolien et des projets industriels à venir sur la zone du Caban.

CAOEB : Communauté d'agglomération Ouest Étang de Berre. En 2001, Martigues, 4^e ville du département.(45 400 habitants) a adhéré à la CAOEB avec Port de Bouc et Saint-Mitre les Remparts. La CAOEB représente 66 700 habitants. L'industrie lourde (raffinage, pétrochimie) représentée par des grands groupes mondiaux a un impact direct sur l'économie locale en termes d'emploi, d'investissements, présence de nombreuses entreprises sous-traitantes dans les domaines industriels et des services à l'industrie aux compétences très diversifiées. Parallèlement, l'aménagement des zones d'acti-

vités commerciales et le commerce de centre-ville constituent un point important pour l'équilibre économique local. Les prochaines années seront marquées par des réalisations en matière de tourisme (projets de structures hôtelières, restauration et loisirs sur la Côte Bleue) et de développement du secteur de la plaisance et du nautisme.

AGGLOPOLE PROVENCE : créée en 2002, regroupant sur 514 km², 17 communes et 128 000 habitants, elle constitue la 2^e intercommunalité du département et le 1^{er} territoire



de culture maraîchère hors sol de France. Agglopolo Provence accueille aussi de très grandes industries et près de 50 % de

L'Etang de Berre : l'avenir d'un Etang à l'incontrôlable destin

l'activité est assurée par les services. Son orientation vers les grands axes européens offre des sites d'implantation.

Annexe N°3

Liens Web

AIRFOBEP <http://www.airfobep.org>

BRGM <http://www.brgm.fr>

CYPRES <http://www.cypres.org>

GIPREB : <http://www.etangdeberre.org/>

GEOEB : <http://www.geoeb.fr>

Pôle MerPaca <http://www.polemerpaca.com>

SAN Ouest Provence <http://www.ouestprovence.com>

Tunnel fluvial du Rove http://www.lerove.fr/decouvrir_le_rove/patrimoine/tunnel_rove/

DTA http://fr.wikipedia.org/wiki/Directive_territoriale_d'am%C3%A9nagement

La Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône a été approuvée par décret le 10 mai 2007 (décret n° 2007-779 publié au J.O. du 11 mai 2007).

Elle fixe les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires. Elle précise certaines modalités d'application de la loi littoral. Les plans locaux d'urbanisme et les schémas de cohérence territoriale doivent être compatibles avec la DTA.

Le document correspondant (texte et cartes), l'historique de la démarche, les partenaires associés à son élaboration et les contacts en DDE 13 sont accessibles en ligne :

- http://www.bouches-du-rhone.equipement.gouv.fr/depart/am_urb/DTA/Documents.html
- http://www.bouches-du-rhone.equipement.gouv.fr/depart/am_urb/DTA/calendrier.html
- http://www.bouches-du-rhone.equipement.gouv.fr/depart/am_urb/DTA/instances.html